



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER  
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

## INFORMATION POUR LES BÉNÉVOLES (Vérification des antécédents judiciaires et code d'éthique)

Chères et chers bénévoles,

Vous trouverez en pièce jointe à la présente lettre une déclaration relative aux antécédents judiciaires ainsi qu'un consentement à une vérification des antécédents judiciaires par la Régie intermunicipale de police Thérèse-De-Blainville. Nous vous demandons de lire attentivement les informations importantes énoncées dans ce formulaire, lequel doit être dûment rempli puis remis à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier avec deux pièces d'identité jointes (voir la page suivante pour de plus amples renseignements). Une fois la vérification terminée, vos renseignements confidentiels seront détruits en toute sécurité.

De plus, il est important de noter que toutes les personnes bénévoles approuvées doivent se conformer à la politique n° 2025-HR-12 : *Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux* (le « Code d'éthique ») de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Toutes les personnes bénévoles doivent donc se familiariser avec le Code d'éthique de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. En plus de décrire les pratiques et les conduites attendues, ce document met l'accent sur votre obligation de signaler, sans délai, toute situation pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou psychologique des élèves, ou tout manquement au Code d'éthique. Les signalements peuvent être faits à la direction de l'école ou du centre, ou directement au Service des ressources humaines de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'adresse suivante : [Ethics\\_HR@swlauriersb.qc.ca](mailto:Ethics_HR@swlauriersb.qc.ca).

Le Code d'éthique est accessible sur le site Web de la commission scolaire, dans la section *Politiques, procédures et règlements*, sous la rubrique *Conseil des commissaires*. Il s'agit de la première politique inscrite dans la section des Ressources humaines. Si vous recevez le présent formulaire par courriel, vous pouvez y accéder en utilisant les liens directs suivants — [version française](#) et [version anglaise](#) — vous pouvez aussi en obtenir une version imprimée auprès de la direction de votre école ou de votre centre.



# DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES NOUVEAU – VALIDE POUR DEUX ANS

Les dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires prévues dans la *Loi sur l'instruction publique* visent les antécédents judiciaires suivants :

- une déclaration de culpabilité pour une infraction criminelle ou pénale commise au Canada ou à l'étranger, sauf si un pardon a été obtenu pour cette infraction;
- une accusation encore pendante pour une infraction criminelle ou pénale commise au Canada ou à l'étranger;
- une ordonnance judiciaire qui subsiste contre une personne au Canada ou à l'étranger.

## DÉFINITIONS ET RENSEIGNEMENTS

### **Infraction criminelle**

Infraction créée par le législateur fédéral pour sanctionner les conduites les plus graves qui portent atteinte aux valeurs fondamentales de la société. Voici des exemples de lois de nature criminelle qui prévoient de telles infractions : le *Code criminel* et la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

Les principales catégories d'infractions criminelles au Canada sont les **infractions punissables par procédure sommaire (infractions sommaires)** et les **infractions punissables par mise en accusation (actes criminels)**. Les infractions punissables par procédure sommaire sont moins graves que les actes criminels.

### **Infraction pénale**

Infraction créée par le législateur fédéral ou provincial pour sanctionner un comportement qui contrevient au bien-être public. Par exemple, la *Loi sur l'assurance-emploi* ainsi que la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* comprennent des infractions pénales créées par le législateur fédéral; le *Code de la sécurité routière* ainsi que la *Loi sur la protection de la jeunesse* comprennent des infractions pénales créées par le législateur provincial. Ce type d'infraction peut également résulter de l'exercice des pouvoirs attribués aux autorités municipales, par exemple une infraction prévue dans un règlement municipal.

### **Accusation encore pendante**

Accusation portée devant une instance judiciaire ou administrative qui n'a pas encore rendu sa décision.

### **Ordonnance judiciaire**

Décision d'un juge qui enjoint à une personne de respecter certaines conditions. Il peut s'agir d'un engagement en vertu de l'article 810 et suivants du *Code criminel*, d'une ordonnance de probation, d'une ordonnance d'interdiction de conduire, d'une ordonnance d'interdiction de posséder des armes à feu, d'une ordonnance de dédommagement ou encore d'une ordonnance d'interdiction d'entrer en contact avec des personnes âgées de moins de 14 ans ou de se trouver dans un endroit susceptible de les rencontrer.

Il est à noter que cette liste n'est toutefois pas limitative. Au sens du *Code criminel*, l'absolution est considérée comme une ordonnance judiciaire.

### **Déclaration de culpabilité pour une infraction ayant fait l'objet d'une suspension du casier (pardon)**

Il n'est pas requis de faire mention d'un antécédent judiciaire pour lequel un pardon a été obtenu. Pour de plus amples renseignements relatifs à la demande de pardon, consultez le site Web de la Commission des libérations conditionnelles du Canada, à l'adresse suivante :

<https://www.canada.ca/fr/commission-liberations-conditionnelles.html>.

### **Fausse déclaration ou omissions**

**Toute fausse déclaration ou omission peut entraîner le refus de votre demande de stage ou de bénévolat ou de la résiliation d'un contrat de service.**

### **Période d'envoi du formulaire de déclaration**

Les formulaires des parents bénévoles reçus après le 15 mai ne sont pas traités.

### **Partage des renseignements – bénévoles**

Les directions d'école et de centre recevront une liste des bénévoles autorisés dans leur école ou leur centre. Cette liste, qui ne contient que les noms des bénévoles et la date à laquelle ces bénévoles ont reçu leur autorisation, peut être partagée avec le personnel de l'école ou du centre, ou avec une personne bénévole, y compris un parent bénévole, qui a pour mandat d'organiser des activités ou des événements scolaires nécessitant des bénévoles.

### **Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration  
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier  
Téléphone : 450 621-5600, poste 1369 – Télécopieur : 450 621-7929  
Courriel : [jthompson@swlauriersb.qc.ca](mailto:jthompson@swlauriersb.qc.ca)

**Note : Si vous souhaitez connaître l'état de vos antécédents judiciaires, veuillez communiquer avec l'école ou le centre. Seules les personnes bénévoles dont la demande a été rejetée seront contactées.**

**IMPORTANT : Le présent formulaire de déclaration ne doit pas être transmis à l'école ou au centre. Veuillez le transmettre à la commission scolaire en utilisant l'un des deux modes d'envoi suivants :**

**Par la poste**  
Secrétariat général  
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier  
235, montée Lesage, Rosemère (Québec) J7A 4Y6

**Courriel**  
Jocelyne Thompson-Ness  
[jthompson@swlauriersb.qc.ca](mailto:jthompson@swlauriersb.qc.ca)

**Note : Le formulaire et les pièces d'identité qui sont soumis par courriel DOIVENT être en format PDF, car le Service de police ne traitera pas les pièces d'identité en format photo.**



## CONSENTEMENT À UNE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER  
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD  
235, montée Lesage, Rosemère (Québec)  
J7A 4Y6

ÉCOLE ou CENTRE :

- Stagiaire non rémunéré(e)  
 Bénévole  
 Autre \_\_\_\_\_

Je fais du bénévolat à l'école ou au centre au nom de l'élève (des élèves) suivant(s) :

Je fais partie du personnel de la commission scolaire et je travaille à cet endroit :

Note : Veuillez lire attentivement, car toutes les sections doivent être remplies correctement (veuillez écrire en lettres majuscules), signées, datées et parafées, sinon le formulaire ne sera pas traité et il ne vous sera pas retourné pour être corrigé. De plus, si les deux pièces d'identité ne sont pas jointes au présent formulaire, celui-ci ne sera pas traité.

### 1. IDENTITÉ DE LA PERSONNE FAISANT LA DEMANDE

Veuillez présenter au moins deux pièces d'identité, dont une avec photo.

Numéro de permis de conduire :	Numéro de la carte d'assurance maladie :	Autre pièce d'identité (précisez) : Numéro :
--------------------------------	--	---

Nom(s) (Si vous portez plus d'un nom de famille, veuillez inscrire vos noms dans leur ordre usuel.)

Prénom(s)	Date de naissance (aaaa-mm-jj)	Sexe M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
-----------	--------------------------------	---

Utilisez-vous ou avez-vous utilisé un autre nom que votre nom actuel ou avez-vous changé de nom depuis votre naissance?

Non  Oui

Si oui, veuillez préciser :

Adresse actuelle (numéro, rue, appartement, ville)	Code postal
--	-------------

Téléphone 1	Téléphone 2	Adresse courriel
-------------	-------------	------------------

Adresses précédentes (dans les 5 dernières années, s'il ne s'agit pas de l'adresse actuelle)

1.	4.
2.	5.
3.	

### 2. DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Avez-vous déjà été déclaré(e) coupable d'une infraction criminelle (infraction sommaire ou acte criminel) ou d'une infraction pénale, ou faites-vous actuellement l'objet d'une accusation pour une infraction criminelle (infraction sommaire ou acte criminel) ou d'une accusation pour une infraction pénale?

Non  Oui

Êtes-vous visé(e) par une ordonnance judiciaire? Non  Oui

*Note : Tous les antécédents judiciaires doivent être déclarés. Toutefois, seuls les antécédents judiciaires qui, de l'avis de la commission scolaire, ont un lien avec les fonctions de la personne faisant la demande seront considérés.*

Si vous avez répondu oui à l'une des questions précédentes, veuillez remplir la section suivante. Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, utilisez une feuille blanche que vous joindrez au présent formulaire en prenant soin de l'identifier à votre nom et d'y apposer votre signature et la date.

Nature de l'infraction/accusation/déclaration de culpabilité/ordonnance judiciaire	Accusation	Déclaration de culpabilité	Ordonnance judiciaire	Date	Lieu
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

### 3. CONSENTEMENT À UNE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Je, soussigné(e), consens à ce que le corps de police de la **Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville** effectue les recherches nécessaires à partir des banques de données qui lui sont accessibles afin de vérifier mes antécédents judiciaires, c'est-à-dire toute accusation pendante relative à une infraction criminelle (infraction sommaire ou acte criminel) ou pénale dont je fais l'objet, ou toute déclaration de culpabilité relative à une telle infraction pour laquelle je n'ai pas obtenu de pardon, et transmette les résultats de cette vérification à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Je suis mineur(e). Je comprends que la vérification des antécédents judiciaires vise uniquement les actes relatifs à l'emploi ou à la profession convoitée, conformément à l'article 156 du *Code civil du Québec*.

Je certifie que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont exacts et complets et je m'engage à informer le secrétariat général de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de tout changement relatif à mes antécédents judiciaires dans les dix (10) jours à compter de celui où j'ai moi-même été informé de ces changements.

Signature de la personne faisant la demande	Date (aaaa-mm-jj)
---	-------------------

